

Coiffer sainte Catherine

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

N.-B. — Chaque instituteur, institutrice ou maîtresse d'ouvrage voudra bien s'adresser directement au Dépôt central en vue de se procurer les formulaires exigés pour les examens.

Fribourg, 18 janvier 1902.

La Conférence inspecturale.

* * *

Musée pédagogique, Fribourg. — Les membres du corps enseignant de la Suisse romande, qui rendent des ouvrages à la Bibliothèque du Musée pédagogique de Fribourg ou qui correspondent avec elle, sont priés de se servir de l'intermédiaire de la Commission scolaire de leur localité respective, attendu que, d'après une récente communication du Département fédéral des Postes, la franchise de port n'est accordée qu'aux autorités scolaires. (*Communiqué.*)

* * *

Conférence des inspecteurs scolaires. — Dans le but d'obtenir une application régulière de l'art. 76 du Règlement général des écoles primaires, la conférence inspecturale, réunie à Fribourg le 18 janvier dernier, a décidé de demander :

1^o Que l'instituteur veuille bien, dans le cas où un élève quitte son école primaire ou son cours de perfectionnement sans indication du nouveau domicile, ajouter au livret scolaire du dit élève un préavis motivé au sujet du montant de l'amende à percevoir.

2^o Que l'inspecteur scolaire de l'arrondissement auquel appartient l'école joigne son préavis au préavis susmentionné.

3^o Que le montant proposé par ces préavis soit porté dans la liste d'absences hebdomadaire de l'école du nouveau domicile et perçu par la préfecture du district où se trouve cette dernière école.

4^o Que l'amende payée soit inscrite immédiatement dans le livret scolaire, cela afin de renseigner les autorités qui pourraient avoir à s'occuper de récidives.



Coiffer sainte Catherine

Un lecteur d'une excellente Revue française a voulu connaître d'où vient ce dicton : *Coiffer sainte Catherine.*

Voici la réponse donnée, qui ne manquera pas d'intéresser nos lectrices :

L'origine du dicton, c'est qu'autrefois (et peut-être encore aujourd'hui), dans les confréries de jeunes filles, c'était à la plus âgée d'habiller et *coiffer* sainte Catherine. — A quel âge une fille devient-elle vieille fille, coiffe-t-elle sainte Catherine ! C'est à quoi vous répond, en termes peu galants, Conrart, qui, ce jour-là, ne garda pas le *silence prudent* immortalisé par Boileau :

Au-dessous de vingt ans, la fille, en priant Dieu,

Dit : « Donne-moi, Seigneur, un mari de bon lieu.

Qu'il soit doux, opulent, libéral, agréable ! »

A vingt-cinq ans : « Seigneur, un qui soit supportable,

Ou qui parmi le monde au moins puisse passer ! »

Enfin, quand par les ans elle se voit presser,

« Qu'elle se voit vieillir, qu'elle approche de trente :

« Un tel qu'il te plaira, Seigneur, je m'en contente ! »